



CACES® R489 – Chariots automoteurs de manutention à conducteur porté – Catégories 1A à 7 Initial

REF CER W. BTP 02 INDICE 1 du 28/09/21

En 1983, dix professionnels de la sécurité routière ont choisi de se regrouper au sein d'une association. Leur objectif : s'unir pour mieux servir les intérêts des clients

Aujourd'hui CER
c'est :

550 établissements
39 Formations
1 700 voitures
200 000 élèves
formés
2 000 professionnels
60 poids lourds
450 véhicules 2
roues

CER WALLISER

4 Rue Henri Rouby
68360 Soultz
03 89 37 38 51
pascal.walliser@cer-
reseau.com

DETAILS DE LA FORMATION

- 21 heures soit 3 jours
- 8h00 - 12h00
13h00 - 16h00

LIEU DE LA FORMATION

CENTRE DE FORMATION
WALLISER
4 Henri Rouby
68360 SOULTZ

TARIF Nous consulter

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Permettre d'acquérir les compétences nécessaires (théoriques et pratiques) à la conduite de chariots de manutention en sécurité et être préparé aux tests CACES ® pour la catégorie demandée.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Partie théorique

- objectifs de la formation
- la recommandation R489, ses textes, sa procédure.
- la législation (obligation de l'employeur, responsabilité de chacun)
- les différents organismes de prévention et leurs rôles
- le CACES ®, l'autorisation de conduite
- les équipements obligatoires pour le cariste et pour le chariot élévateur
- les responsabilités physiques, morales et pénales lors d'un accident grave
- les règles de circulation à l'intérieur de l'entreprise et sur la voie publique
- les responsabilités du cariste
- les principales interdictions
- la classification des chariots élévateurs
- utilisation des chariots
- le centre de gravité de la charge, plaque de charge
- vérification journalière du chariot
- la prise de poste
- la fin de poste
- mécanique
- chaîne cinématique



CACES® R489 – Chariots automoteurs de manutention à conducteur porté – Catégories 1A à 7 – Initial

REF CER W. BTP 02 INDICE 1 du 28/09/21

PROGRAMME DE LA FORMATION (suite)

Partie pratique

- mise en pratique de la théorie
- vérification des équipements individuels de protection
- vérification des documents de l'engin
- vérifications de l'engin (état des équipements de l'engin, vérification des différents niveaux, essais hydrauliques de l'engin)
- les règles de circulation à l'intérieur de l'entreprise et sur la voie publique
- les responsabilités du cariste
- conduite du chariot (parcours défini avec panneau de signalisation, slalom, pente, virage, passages de portes)
- rangement de palettes au sol
- gerbage à mi-hauteur et à grande hauteur
- chargement, déchargement de camion

Test / Évaluation :

- Evaluation théorique et pratique sur la (ou les) catégories(s) visée(s)

PUBLIC VISE & PREREQUIS

Les utilisateurs débutants de chariots de manutention, déclarés aptes après la visite médicale du travail.

Etre âgé de 18 ans minimum pour suivre la formation Chariot élévateur - CACES Cariste

Compréhension orale et écrite du français.

Recyclage CACES® chariot élévateur tous les 5 ans

ACCESSIBILITE

- Après avis du médecin du travail, cette formation est accessible aux personnes en situation de Handicap

ENCADREMENT

Formateur CACES ayant une expérience sur le terrain

Le formateur doit être titulaire de la catégorie de CACES enseigné

- Nos testeurs :

o sont titulaires des CACES® R489

o maîtrisent les exigences techniques du référentiel et de l'organisation des tests pour toutes les catégories pour lesquelles ils sont validés.

o sont titulaires de l'attestation de suivi de la formation « Acquérir les bases en prévention des risques professionnels »



CACES® R489 – Chariots automoteurs de manutention à conducteur porté – Catégories 1A à 7 – Initial

REF CER W. BTP 02 INDICE 1 du 28/09/21

MOYENS PEDAGOGIQUES & TECHNIQUES

- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Aires d'évolution spécialement aménagées.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques
- Mise en situation

EVALUATION DE LA FORMATION ET CONDITION DE REUSSITE

- Feuilles de présence émargées par les stagiaires et le formateur
- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...
- Conditions de réussite : avoir suivi dans son intégralité la formation et avoir satisfait aux tests théoriques et pratique

RESULTATS ATTENDUS

- Réussite aux tests théorique et pratique permettant l'obtention du Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité - CACES®.

La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention :

- d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test,
- et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués.

La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention :

- d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test,
- et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués,
- et d'une note supérieure à zéro pour chacun des points d'évaluation du barème.

SANCTION DE LA FORMATION

- CACES® R489 pour la(es) catégorie(s) concernée(s)
- Le CACES® R489 est valable 5 ans et par catégorie concernée